

Procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 14 décembre 2021

18h30 à Valence

Etaient présents : Mesdames CHAZAL, GAUCHER, GENTIAL, JUNG, PLACE et Messieurs ANGELI, BARNERON, BELLIER, BONNET, BRARD, CHAUMONT, DARD, DELOCHE, DUBAY, GAUTHIER, HOURDOU, LABADENS, LARUE, MIZZI, ROBIN, ROMAIN, SOULIGNAC, VALETTE, VALLA, VALLON.

Etaient excusé(s) : Mme CHAUVIN, CLEMENT pouvoir à M. GAUTHIER, FOURNIER, GIRARD pouvoir à M. SOULIGNAC, GUILLON pouvoir à M. HOURDOU, JAUBERT pouvoir à M. LABADENS, LAMBERT pouvoir à M. ANGELI, ROSSI pouvoir à M. MIZZI et Messieurs AVOUAC, BRUNET, BROCHIER, EYSSAUTIER pouvoir à M. BONNET, MORIN pouvoir à M. VALETTE, TEUFERT pouvoir à Mme PLACE, VASSY pouvoir à M. VALLA.

Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance : 25

Nombre de pouvoirs à l'ouverture de la séance : 10

Ordre du jour

Information sur les décisions prises par le Bureau

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Procès-verbal de la réunion du 19 octobre 2021
3. SCoT : point d'avancement bilan et évaluation du SCoT
4. Urbanisme : projet de PPRi sur la commune de Chabeuil
5. Budget : Débat d'Orientation Budgétaire
6. CVB : Demande de subvention pour le lancement de la phase de préfiguration d'un nouveau CVB
7. CVB : Demande de subvention auprès du FEDER et de la Région AURA pour l'observatoire de la santé des sols Rovalterra™ tranche 2 – actualisation
8. Ressources humaines : projet de convention unique avec le CDG 26 – santé et sécurité au travail
9. SCoT : Désignation d'un représentant du syndicat mixte du SCoT à la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Bas Dauphiné Plaine de Valence
10. Urbanisme commercial : Examen du dossier de permis de construire d'équipement commercial transmis le 22 novembre par la commune de Chatuzange-le-Goubet

Questions diverses

Lionel BRARD ayant constaté que le quorum est atteint ouvre la séance à 18h45.

Information sur les décisions prises par le Bureau ou courrier du Président

Modification n°1 du PLU de Génissieux	Avis favorable avec remarques
Modification simplifiée n°1 du PLU de Saint-Péray	Avis favorable avec remarque
Modification n°1 du PLH de Rhône Crussol	Avis favorable au programme d'action
	Avis défavorable sur les nouveaux objectifs chiffrés

1. Désignation du secrétaire de séance

Sylvie GAUCHER est désignée secrétaire de séance.

2. Procès-verbal de la séance du 19 octobre 2021

En l'absence de remarque le PV de la séance du comité syndical du 19 octobre dernier est approuvé à l'unanimité.

Mise aux voix :

Nombre de votants : 25

Pouvoirs : 10

Pour : 35

Mesdames CHAZAL, GAUCHER, GENTIAL, JUNG, PLACE (pouvoir de M. TEUFERT) et Messieurs ANGELI (pouvoir de Mme LAMBERT), BARNERON, BELLIER, BONNET (pouvoir de M. EYSSAUTIER), BRARD, CHAUMONT, DARD, DELOCHE, DUBAY, GAUTHIER (pouvoir de Mme CLEMENT), HOURDOU (pouvoir de Mme GUILLON), LABADENS (pouvoir de Mme JAUBERT), LARUE, MIZZI (pouvoir de Mme ROSSI), ROBIN, ROMAIN, SOULIGNAC (pouvoir de Mme GIRARD), VALETTE (pouvoir de M. MORIN), VALLA (pouvoir de M. VASSY), VALLON.

- Contre : 0

- Abstentions : 0

Le Comité syndical adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2021.

3. SCoT : point d'avancement sur le bilan et évaluation du SCoT

Franck SOULIGNAC et Xavier ANGELI présentent l'avancement des travaux sur le bilan et l'évaluation du SCoT. Il sera nécessaire de recourir à un prestataire extérieur pour appui, en particulier, sur le volet environnemental de l'évaluation du SCoT.

Le Comité syndical prend acte de l'avancement des travaux et des suites à donner pour conduire le bilan et l'évaluation du SCoT.

4. Urbanisme : projet de PPRi sur la commune de Chabeuil

Jean-Paul VALETTE présente le projet de PPRi sur la commune de Chabeuil. Dans le cadre de la consultation préalable au lancement de l'enquête publique, le Préfet de la Drôme a sollicité l'avis du SCoT par son courrier du 27 octobre.

Le projet a été examiné par la commission urbanisme le 10 novembre dernier ainsi que par le bureau du 26 novembre, qui n'appellent pas de remarque et proposent un avis favorable.

Mise aux voix :

Nombre de votants : 25

Pouvoirs : 10

Pour : 35

Mesdames CHAZAL, GAUCHER, GENTIAL, JUNG, PLACE (pouvoir de M. TEUFERT) et Messieurs ANGELI (pouvoir de Mme LAMBERT), BARNERON, BELLIER, BONNET (pouvoir de M. EYSSAUTIER), BRARD, CHAUMONT, DARD, DELOCHE, DUBAY, GAUTHIER (pouvoir de Mme CLEMENT), HOURDOU (pouvoir de Mme GUILLON), LABADENS (pouvoir de Mme JAUBERT), LARUE, MIZZI (pouvoir de Mme ROSSI), ROBIN, ROMAIN, SOULIGNAC (pouvoir de Mme GIRARD), VALETTE (pouvoir de M. MORIN), VALLA (pouvoir de M. VASSY), VALLON.

- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le Comité syndical délibère à l'unanimité pour émettre un avis favorable sur le projet de PPRi de la commune de Chabeuil.

5. Budget : Débat d'Orientation Budgétaire

Christian GAUTHIER présente le rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui comprend la rétrospective de l'exécution budgétaire 2021 ainsi que la prospective pour l'année 2022.

L'observatoire de la santé des sols Rovalterra™ va évoluer vers un observatoire de l'artificialisation et de la multifonctionnalité des sols pour répondre notamment aux enjeux du ZAN.

Il pourrait également être un instrument au service des communes qui devront dans les prochaines années répondre aux attentes de l'Etat en matière de suivi précis de leur consommation foncière.

Dans le cadre des évolutions prévisionnelles des dépenses, en complément à ce qui avait été présenté lors du dernier bureau syndical, il est proposé de maintenir le taux par habitant en 2022 à 1,2 €.

L'excédent dû aux provisions d'investissement constituées par les amortissements de ces dernières années doit permettre d'alimenter les études à conduire en 2022. Toutefois, dès 2023, il conviendra d'envisager la nécessité d'une augmentation du taux, dans la perspective d'une nouvelle phase d'investissement (poursuite des études et travaux en 2023 nouveaux amortissements).

Par ailleurs, l'analyse va se poursuivre pour l'affectation en fonctionnement ou en investissement de certaines dépenses, dont en particulier le recours à une prestation pour la réalisation du schéma d'urbanisme commercial.

Mise aux voix :

Nombre de votants : 25

Pouvoirs : 10

Pour : 35

Mesdames CHAZAL, GAUCHER, GENTIAL, JUNG, PLACE (pouvoir de M. TEUFERT) et Messieurs ANGELI (pouvoir de Mme LAMBERT), BARNERON, BELLIER, BONNET (pouvoir de M. EYSSAUTIER), BRARD, CHAUMONT, DARD, DELOCHE, DUBAY, GAUTHIER (pouvoir de Mme CLEMENT), HOURDOU (pouvoir de Mme GUILLON), LABADENS (pouvoir de Mme JAUBERT), LARUE, MIZZI (pouvoir de Mme ROSSI), ROBIN, ROMAIN, SOULIGNAC (pouvoir de Mme GIRARD), VALETTE (pouvoir de M. MORIN), VALLA (pouvoir de M. VASSY), VALLON.

- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le comité syndical prend acte du rapport d'orientation budgétaire 2022

6. CVB : Demande de subvention pour le lancement de la phase de préfiguration d'un nouveau CVB

Jean-Louis BONNET rappelle que le Contrat Vert et Bleu du Grand Rovaltain est aujourd'hui dans sa phase de finalisation et le syndicat amorce en parallèle son évaluation.

Il propose de poursuivre cette démarche avec les acteurs du territoire grâce à un nouveau contrat vert et bleu qui pourrait s'inscrire dans la continuité du premier.

Il présente de nouvelles thématiques et orientations qui pourraient être poursuivies par le CVB 2 :

- ✓ états des lieux (effectivité, efficacité fonctionnelle),

- ✓ les haies et petits boisements,
- ✓ l'activité d'agroforesterie,
- ✓ la biodiversité des sols et notamment au regard de l'artificialisation sur les secteurs à forts enjeux tels que les friches et les zones d'activités économiques,
- ✓ la poursuite de la préservation et de la restauration des mares du Grand Rovaltain, déjà initiée,
- ✓ l'implication renforcée dans le contrat du tissu économique, à travers la recherche de nouveaux acteurs du territoire tel que le monde de l'entreprise.

L'étude de préfiguration d'un nouveau CVB, peut être réalisée par une prestation externe et pilotée en interne au syndicat mixte par un(e) chargé(e) de mission dédié. Celle-ci pourrait s'inscrire dans la continuité des missions en cours et ainsi démarrer dès le mois de février 2022 pour d'une part la finalisation de l'évaluation prévue jusqu'en juin 2022 et d'autre part, engager la préfiguration du CVB 2.

Il est proposé de maintenir les conditions de financement telles qu'elles ont été attribuées tout au long du contrat vert et bleu, soit un taux de subvention à 80 %.

Action C1 Finalisation animation Evaluation CVB et étude de préfiguration d'un nouveau CVB (février 2022- février 2023)

Plan de financement

Action	Intitulé	Dépenses totales	Financement	
			Syndicat Mixte du SCoT	Région AURA
C1	<i>Cf. ci-dessus</i>	72 433 €	14 487 €	57 946 €
	Taux de financement	100 %	20 %	80 %

Le bureau a rendu un avis favorable au projet de demande de subvention.

Mise aux voix :

Nombre de votants : 25
Pouvoirs : 10
Pour : 35

Mesdames CHAZAL, GAUCHER, GENTIAL, JUNG, PLACE (pouvoir de M. TEUFERT) et Messieurs ANGELI (pouvoir de Mme LAMBERT), BARNERON, BELLIER, BONNET (pouvoir de M. EYSSAUTIER), BRARD, CHAUMONT, DARD, DELOCHE, DUBAY, GAUTHIER (pouvoir de Mme CLEMENT), HOURDOU (pouvoir de Mme GUILLON), LABADENS (pouvoir de Mme JAUBERT), LARUE, MIZZI (pouvoir de Mme ROSSI), ROBIN, ROMAIN, SOULIGNAC (pouvoir de Mme GIRARD), VALETTE (pouvoir de M. MORIN), VALLA (pouvoir de M. VASSY), VALLON.

- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le Comité syndical délibère à l'unanimité pour émettre un avis favorable sur la demande de subvention pour le lancement de la phase de préfiguration d'un nouveau CVB

7. CVB : Demande de subvention auprès du FEDER et de la Région AURA pour l'observatoire de la santé des sols Rovalterra™ tranche 2 – actualisation

Jean-Louis BONNET indique que le syndicat porte une action d'étude de la santé des sols, l'Observatoire Rovalterra dans le cadre du CVB. Aussi la demande subvention initiale (délibération n° 19-17 ; subventions FEDER et Région AuRA) doit être modifiée car le plan de financement a évolué au regard du taux d'aide du FEDER qui est plus élevé qu'initialement prévu.

Pour rappel, les dépenses prévisionnelles comprennent :

- Les prélèvements et les analyses de sols pour deux campagnes,
- Le suivi et l'animation technique et scientifique,
- La gestion en interne de Rovalterra.

Plan de financement D2 tranche 2 – février 2020-juin 2022 (deux campagnes de prélèvements et d'analyses) :

Région AURA (29,74%)	25 515,00 €
FEDER (60,94%)	52 292,20 €
Autofinancement SM SCoT	8 000,00 €
TOTAL RECETTES PREVISIONNELLES	85 807,20 €

Le bureau a rendu un avis favorable au projet de demande de subvention.

Mise aux voix :

Nombre de votants : 25

Pouvoirs : 10

Pour : 35

Mesdames CHAZAL, GAUCHER, GENTIAL, JUNG, PLACE (pouvoir de M. TEUFERT) et Messieurs ANGELI (pouvoir de Mme LAMBERT), BARNERON, BELLIER, BONNET (pouvoir de M. EYSSAUTIER), BRARD, CHAUMONT, DARD, DELOCHE, DUBAY, GAUTHIER (pouvoir de Mme CLEMENT), HOURDOU (pouvoir de Mme GUILLON), LABADENS (pouvoir de Mme JAUBERT), LARUE, MIZZI (pouvoir de Mme ROSSI), ROBIN, ROMAIN, SOULIGNAC (pouvoir de Mme GIRARD), VALETTE (pouvoir de M. MORIN), VALLA (pouvoir de M. VASSY), VALLON.

- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le Comité syndical délibère à l'unanimité pour émettre un avis favorable sur la demande de subvention pour la deuxième tranche de l'action D2.

8. Ressources humaines : projet de convention unique avec le CDG 26 – santé et sécurité au travail

Philippe LABADENS présente le projet de convention unique en santé et sécurité au travail (CUSST) mise en place par le centre de gestion de la Drôme à partir du 1^{er} janvier 2022.

Elle remplacera la précédente signée entre le syndicat et le CDG26 au sujet de la Fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail (ACFI).

Philippe HOURDOU ne prendra pas part au vote et au débat sur ce point.

Il est proposé au syndicat de valider la présente proposition de convention dans la continuité des prestations actuellement réalisées auprès du centre de gestion :

- Médecine du travail : visites médicales des agents ;
- Prestation ACFI (agent assurant la fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité).

Le bureau a rendu un avis favorable au projet de convention.

Mise aux voix :

Nombre de votants : 24

Pouvoirs : 9

Pour : 33

GRAND ROVALTAIN

Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale
du Grand Rovaltain Drôme-Ardèche

Mesdames CHAZAL, GAUCHER, GENTIAL, JUNG, PLACE (pouvoir de M. TEUFERT) et Messieurs ANGELI (pouvoir de Mme LAMBERT), BARNERON, BELLIER, BONNET (pouvoir de M. EYSSAUTIER), BRARD, CHAUMONT, DARD, DELOCHE, DUBAY, GAUTHIER (pouvoir de Mme CLEMENT), LABADENS (pouvoir de Mme JAUBERT), LARUE, MIZZI (pouvoir de Mme ROSSI), ROBIN, ROMAIN, SOULIGNAC (pouvoir de Mme GIRARD), VALETTE (pouvoir de M. MORIN), VALLA (pouvoir de M. VASSY), VALLON.

- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le Comité syndical valide le projet de convention unique avec le Centre de Gestion de la Drôme.

9. SCoT : Désignation d'un représentant du syndicat mixte du SCoT à la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Bas Dauphiné Plaine de Valence

Lionel BRARD indique que le syndicat mixte du SCoT est membre de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Bas Dauphiné Plaine de Valence. Il siège au titre du « collège des représentants des collectivités locales, de leurs groupements et des établissements publics locaux ». Celle-ci se réunit deux à trois fois par an.

Le comité syndicat peut désigner un représentant du syndicat pour la CLE du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence. Il est proposé de désigner Philippe HOURDOU comme représentant du syndicat, qui pourra porter un regard attentif sur le traitement réservé au secteur industriel de notre territoire qui a également des besoins en eau pour se développer, au même titre que d'autres activités.

Mise aux voix :

Nombre de votants : 25

Pouvoirs : 10

Pour : 35

Mesdames CHAZAL, GAUCHER, GENTIAL, JUNG, PLACE (pouvoir de M. TEUFERT) et Messieurs ANGELI (pouvoir de Mme LAMBERT), BARNERON, BELLIER, BONNET (pouvoir de M. EYSSAUTIER), BRARD, CHAUMONT, DARD, DELOCHE, DUBAY, GAUTHIER (pouvoir de Mme CLEMENT), HOURDOU (pouvoir de Mme GUILLON), LABADENS (pouvoir de Mme JAUBERT), LARUE, MIZZI (pouvoir de Mme ROSSI), ROBIN, ROMAIN, SOULIGNAC (pouvoir de Mme GIRARD), VALETTE (pouvoir de M. MORIN), VALLA (pouvoir de M. VASSY), VALLON.

- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le Comité syndical valide à l'unanimité le choix du représentant du syndicat mixte du SCoT à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence

10. Urbanisme commercial : Examen du dossier de permis de construire d'équipement commercial par application de l'article L752-4 du CC. transmis le 22 novembre par la commune de Chatuzange-le-Goubet et de la lettre du président de VRA

Jacques DUBAY présente la position du bureau selon laquelle en l'état des éléments figurant dans le dossier de PC, la saisine de la CDAC ne s'imposait pas.

Il rappelle l'absence dans le dossier de PC d'éléments de nature à apprécier l'incidence réelle du projet sur les commerces de sa zone de chalandise que seul un passage en CDAC permet d'obtenir.

Il présente la lettre de VRA en faveur d'une saisine de la CDAC en lien avec l'ORT Romans Bourg de Péage, les conséquences sur le schéma viaire et la justification du projet.

Le projet situé 8 rue Marcel Battelier prévoit la construction d'un ensemble commercial et artisanal de 2 351 m² dont 999 m² de surface de vente (U-Express) complété par un drive.

Christian GAUTHIER estime que le projet servira à satisfaire les besoins de proximité en matière alimentaire et de service des habitants des secteurs de Pizançon et Papelissier et ne fera pas de tort aux commerces des centre-ville voisins. Il rappelle que le projet de PLU arrêté fixe des seuils minimums et maximums de surface de vente afin d'éviter la concurrence avec les commerces des centralités. Il estime que cette surface commerciale impactera plus directement les parts de marché de grandes surfaces existantes de commerce alimentaire (Leclerc, Casino...).

Fabrice LARUE rappelle les motivations de la demande du Président de Valence Romans Agglo, EPCI n'ayant pas la compétence pour demander directement la saisine de la CDAC. Il rappelle l'étude réalisée par l'agglomération en 2016 sur le développement économique du secteur qui n'identifiait pas de besoin en matière de commerce alimentaire sur le secteur et pointée la question de l'impact des projets sur les flux de circulation. Il estime nécessaire que les élus du territoire avancent ensemble sur une réflexion pour la définition d'un Schéma Directeur de l'Urbanisme Commercial qui permettrait notamment d'identifier des zones de concurrence, de chalandise et de mieux évaluer les flux de circulation.

Philippe LABADENS estime que le projet pourrait avoir un impact néfaste sur les commerces de centre-ville de Bourg-de-Péage et que sa surface de vente de 999 m² situé juste en dessous du seuil déclenchant automatiquement le passage en CDAC, plaide pour un examen du projet devant cette instance décisionnaire.

Anna PLACE est favorable à un passage du projet devant la CDAC, comme exprimé antérieurement dans d'autres instances. Elle estime que ce type de projet risque de fragiliser les commerces de centres-villes de Romans et Bourg-de-Péage et d'engorger plus encore le carrefour des Allobroges.

Xavier ANGELI regrette que la position du Bureau soit remise en question à la suite du courrier de Valence Romans Agglo. Il estime que projet ne met pas en péril les cœurs de villes.

Philippe HOURDOU indique que ce seront les hypermarchés alimentaires de Leclerc et de Géant Casino qui seront impactés, plutôt que les centres-villes. Il rappelle que le projet permettra la requalification d'une friche.

Lionel BRARD rappelle l'article L. 752-1-2 du CC. qui ouvre au préfet, à la demande notamment du président de l'EPCI et des maires concernés, la possibilité d'instaurer un moratoire sur tout projet soumis à CDAC concernant une autorisation d'exploitation commerciale située en périphérie d'une ORT comme c'est le cas en l'espèce.

Franck SOULIGNAC pense qu'il faudrait établir une ligne de conduite pour éviter les décisions qui ne s'inscriraient pas dans une stratégie globale et en fonction des intérêts propres à chaque commune. La saisine de la CDAC n'est pas forcément synonyme d'un avis défavorable. Elle permet entre autre de proposer l'ensemble des informations pour une parfaite appréciation des impacts du projet.

Philippe BARNERON estime que cela fait des années qu'il y a des projets commerciaux au coup par coup sans examen approfondi. Un passage en CDAC serait donc nécessaire.

17 délégués, soit plus d'un tiers des élus présents, se manifestent favorablement à cette proposition.
Un vote à bulletin secret est organisé.

Mise aux voix :

- Pour la saisine de la CDAC : 19 voix
- Contre : 15 voix
- Abstention : 1 voix

Le comité syndical délibère pour la saisine de la CDAC de la Drôme sur le projet d'équipement commercial U-Express de Pizançon.

Questions diverses

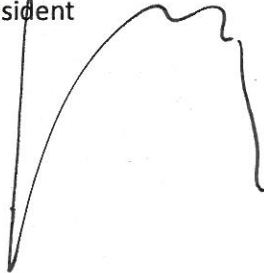
Agenda et évènements du syndicat

Calendrier des instances à venir

- Bureau vendredi 21 janvier
- Comité syndical mardi 1^{er} février

L'ordre du jour étant épuisé, Lionel BRARD lève la séance à 20h00.

Lionel BRARD
Président



Sylvie GAUCHER
Secrétaire de séance

